Déclaration sur les enfants atteints du syndrome de Down

2012/2076(DCE) - 18/04/2012 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une déclaration sur les enfants atteints du syndrome de Down (cause génétique la plus fréquente des troubles de l'apprentissage), signée par 386 députés.

Les députés rappellent que la proportion d'enfants naissant avec le syndrome de Down est estimée à 1 cas sur 600 à 1.000 naissances. Il rappelle en outre que les enfants atteints du syndrome de Down sont susceptibles de souffrir de nombreuses malformations congénitales dont les plus courantes sont les maladies cardiaques.

Le Parlement appelle donc la Commission, le Conseil et les États membres:

- à contribuer à l'inclusion sociale des enfants atteints du syndrome de Down, par le biais d'une campagne de sensibilisation aux niveaux national et européen;
- à encourager la recherche paneuropéenne sur le traitement de ce type de maladies;
- à élaborer une stratégie européenne visant à protéger les droits des enfants atteints du syndrome de Down dans l'Union européenne.